



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E163494

VALABLE JUSQU'AU 27/02/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/07/2016

Forme juridique : SARL

Capital : 22 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS

Siret : 821 559 630 00024

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 3308790

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 143409453

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 143409453

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : V.P. HAUX

230 RUE DE LA PIECE DU BOIS
72380 MONTBIZOT

Téléphone : 07 86 83 93 47

Portable :

Site Internet : www.vphaux.fr/

E-mail : vp.haux@gmail.com

Responsabilité légale :
HAUX VINCENT GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131 PROB	Installation de chauffage solaire et ecs	20/03/2024
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	18/01/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	18/01/2023
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	18/01/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	18/01/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	17/11/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	20/03/2024
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.